

Politique de gestion des résidus miniers

Canadian Royalties Inc. (CRI) est une société minière engagée envers la santé et la sécurité au travail et la protection de l'environnement. Dans le cadre de son engagement envers l'initiative *Vers le Développement Minier Durable* (VDMD) lancée par l'Association minière du Canada, CRI tient à démontrer la bonne gestion de son parc à résidus, qui inclut les infrastructures de gestion des résidus miniers, des stériles et des eaux, le barrage à l'exutoire du lac Bombardier, ainsi que les systèmes de traitement des eaux minières. CRI agit de manière à protéger la santé et la sécurité des parties prenantes, à minimiser les dangers, risques et impacts et cherche à améliorer continuellement sa performance. CRI a développé un système de gestion des résidus miniers et affecte les ressources nécessaires pour mettre en place les activités liées à ce système de gestion.

Cet engagement se traduit de manière concrète par les actions suivantes :

- Planifier, concevoir, construire et opérer les parcs à résidus miniers d'une façon qui réduise les effets, les risques et les obligations à long terme;
- S'assurer que la gestion des résidus miniers respecte les exigences légales et qu'elle est conforme aux pratiques d'ingénierie raisonnables et prudentes, aux critères de conception établis, aux normes et lignes directrices de l'entreprise et au système de gestion des résidus miniers de CRI;
- Consulter les communautés d'intérêts pour tenir compte de leurs commentaires relativement à la conception (y compris l'emplacement), à l'opération et à la gestion du parc à résidus miniers;
- Gérer les parcs à résidus miniers en fonction des risques identifiés par l'application des Meilleures Technologies Existantes (MTE) et des Meilleures Pratiques Applicables (MPA) dans le but de réduire au minimum les dommages potentiels et de satisfaire aux exigences sociales et environnementales ainsi qu'aux exigences de performance et de gouvernance de l'entreprise;
- Gérer tous les solides et les eaux dans les aires prévues à cet effet;
- Instaurer un programme continu de revue, y compris la revue indépendante, et chercher continuellement à améliorer l'aspect santé-sécurité et la performance environnementale par la gestion du risque propre au parc à résidus miniers en question.

Cette politique assure la prise en charge diligente de nos infrastructures d'entreposage des résidus miniers, des haldes de stériles miniers ainsi que de la gestion efficace de l'eau pour nos opérations.

Am du Demain

André Dumais, ing., MBA
Vice-président & Directeur général
Canadian Royalties Inc.
22 janvier 2021